

## **PUBLICIS GROUPE SA**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
l'émission d'actions ou de valeurs mobilières  
donnant accès au capital social avec suppression  
du droit préférentiel de souscription réservée à  
des catégories de bénéficiaires

Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2010  
(26<sup>ième</sup> résolution)

**Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à des catégories de bénéficiaires**

**PUBLICIS GROUPE  
SA**

*Assemblée Générale  
Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin  
2010*

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135, L.228-92 et L.225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des catégories de bénéficiaires telles que précisées dans le rapport du directoire pour un montant maximum de 2 800 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il est précisé que le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titres de vingt-cinquième et vingt-sixième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 2 800 000 euros.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de dix-huit mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

**PUBLICIS GROUPE  
SA**

*Assemblée Générale  
Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin  
2010*

Votre directoire vous propose également, dans la vingt septième résolution, de l'autoriser pour une durée de dix-huit mois à pouvoir utiliser cette délégation en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du code de commerce est applicable.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

**PUBLICIS GROUPE  
SA**

*Assemblée Générale  
Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin  
2010*

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire.

*Fait à Neuilly sur Seine et à Courbevoie, le 4 mai 2010*

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG  
ET AUTRES**

  
Valérie Desclève

  
Jean Bouquot

**MAZARS**

  
Philippe Castagnac